

N°2 - 2026

La lettre d'information



Commune de La Chapelle-de-Brain

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20/03/2026

Présents : M. MORISOT Yann, Maire, Mmes : LEFEVRE Marie-Christine, MEHA déborah, FONTAINE VILLERIO Virginie, MOREL Nathalie, HEUZE Céline, MARTEL Jeannick, GUEMENE Laurence, MM : RANDONNET Sébastien, MOUROUX Grégoire, DANET Tony, DAVAL Rodolphe, BISSON Benoit, KRAVEL Bruno.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Mme GAUVIN-GEFFLOT Emilie à Mme MOREL Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme MOREL Nathalie

Votre lettre municipale évolue ... :

Avec la nouvelle mandature qui s'ouvre, la lettre municipale évolue au plus proche de vous.

Afin de pouvoir faciliter la lecture et une compréhension plus facile par tous des décisions prises par le Conseil Municipal, nous avons décidé de simplifier les textes des délibérations qui seront reprises dans les lettres municipales d'information.

Aussi, nous ne reprendrons plus les lignes portant sur les textes réglementaires relatifs aux décisions, mais reporterons uniquement le fond de nos décisions. Les délibérations complètes validées par le contrôle de légalité resteront bien évidemment consultables en mairie.

Nous continuerons à vous tenir informés au fil de ces lettres jaunes, de l'actualité qui touche la commune comme auparavant en ce qui concerne la vie associative, commerciale voire intercommunale. Nous vous tiendrons aussi informés des projets à venir et des réalisations passées faites par la municipalité ou par nos agents.

Vos élus restent à votre écoute et au plus proche de vous.

Nous rappelons que d'autres supports de communication sont à votre disposition :

- Le site internet : www.lachapelledebrain.fr
- La newsletter vous donnant l'actualité de la commune. Inscription libre sur le site internet.
- Instagram et Intramuros.

Prochaine séance du Conseil Municipal : Jeudi 30 avril 2026 - 19h15

Mairie de la Chapelle-de-Brain - 02.99.70.20.03 - mairie@lachapelledebrain.fr

Web : www.lachapelledebrain.fr - Instagram : #lachapelledebrain

Horaires d'ouverture Mairie et Agence Postale Communale :

Lun-Mer-Jeu : 9h-12h30 / Mar : 9h-12h30 et 13h-17h30 / Ven : 9h-12h30 et 13h-16h30

Horaires d'ouverture Médiathèque : 02 99 70 13 95 / mediatheque.lachapelle2@gmail.com

Mer : 14h30-18h / Jeu : 16h-18h30 / Ven : 16h-18h / Sam : 10h30-12h30

Délibération 2026/013 – Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal et élection du maire :

Le 20 mars 2026 à 18 heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme LEFEVRE Marie-Christine, la plus âgée des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, étaient présents : MORISOT Yohann, LEFEVRE Marie-Christine, RANDONNET Sébastien, MÉHA Déborah, MOUROUX Grégoire, HEUZÉ Céline, DAVAL Rodolphe, MOREL Nathalie, DANET Tony, BISSON Benoit, FONTAINE VILLERIO Virginie, MARTEL Jeannick, KRAVEL Bruno, GUÉMÉNÉ Laurence, formant la majorité des membres en exercice.

Était absente excusée GAUVIN GEFFLOT Emilie, qui a donné pouvoir à Mme MOREL Nathalie pour voter en son nom.

Mme MOREL Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance.

Le dépouillement du vote pour l'élection du maire a donné les résultats ci-après :

- Nom et prénom du ou des candidats : MORISOT Yohann
- 1er tour de scrutin : Majorité absolue : 8
- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Ont obtenu : M. MORISOT Yohann : 12 voix (douze voix)

M. MORISOT Yohann, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Délibération 2026/014 – Détermination du nombre des adjoints à élire :

Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de 4 postes d'adjoints.

Délibération 2026/015 – Election des quatre adjoints au Maire :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nom et prénom des candidats : Liste «RANDONNET Sébastien» composée de M. Randonnet Sébastien, Mme Lefèvre Marie-Christine, M. Mouroux Grégoire, Mme Méha Déborah
- 1er tour de scrutin : Majorité absolue : 8
- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Ont obtenu : Liste «RANDONNET Sébastien» : 12 voix (douze voix)

La liste «RANDONNET Sébastien» ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire:

- M. RANDONNET Sébastien,
- Mme LEFEVRE Marie-Christine,
- M. MOUROUX Grégoire,
- Mme MÉHA Déborah

Délibération 2026/016 – Détermination des indemnités de fonction au maire :

Les communes étant tenues d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, les indemnités de fonction brutes mensuelles des maires suivent ainsi le barème suivant :

Population (nb habitants)	Taux maximal en % de l'indice terminal	Indemnité brute
de 1000 à 3499	55,7 %	2289.56 €

Délibération 2026/017 – Détermination des indemnités de fonction aux adjoints :

Il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité avec 12 voix pour et 3 abstentions avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire comme suivant :

Population (nb habitants)	Taux maximal en % de l'indice terminal
de 1000 à 3499	21,38 %

----- **Fin de séance** -----

Informations diverses :

Information Urbanisme :

Nous rappelons que les travaux de rénovation ou d'amélioration du bâti et des jardins sont soumis aux règles du Plan Local d'Urbanisme et donc potentiellement soumis à autorisations préalables de travaux. Rapprochez-vous du secrétariat avant tout démarrage de travaux pour connaître les formalités à réaliser.

De la même manière, les coupes d'arbres peuvent également être réglementées sur la commune. Cela peut concerner les zones boisées, les arbres isolés et les haies sur toutes les parties de la commune. Avant tout projet d'abattage, de coupes franches ou partielles, rapprochez-vous du secrétariat pour savoir si celui-ci est soumis à autorisation.

Cérémonie du 8 mai :

10h30 : Dépôt de gerbe - monument de Brain

11h00 : Cérémonie de commémoration - monument de la Chapelle suivi par un vin d'honneur en mairie.



SUPER
Printemps
MARCHÉ

DIMANCHE 3 MAI 10H-17H
BRAIN-SUR-VILAINE

RETROUVEZ LE PROGRAMME SUR 
avec la Fanfare "les mains sur les Anches"
et le rémouleur



nineJa
BOUTIQUE & ATELIER CERAMIQUE

VENTE PRIVÉE
DIMANCHE 3 MAI
10H00-12H00 ET 14H00-16H00

4 PLACE DE L'ABBAYE
35660 BRAIN-SUR-VILAINE

PIÈCES À PRIX DOUX
-10% SUR LES CARTES DE COURS

